

Territoires, efficacité et simplicité	P4
Favoriser l'accès au numérique sur le territoire	S801

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1111-10, L.4211-1, L.4221-1 et L.5721-2 et suivants,
- VU** le Code de l'environnement et notamment l'article L110-3,
- VU** le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, volet thématique « Accompagner les transitions pour transformer durablement notre modèle de développement - transition numérique », signé le 25 février 2022,
- VU** les délibérations du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 approuvant le Pacte de Relance régional et les mesures relevant de l'aménagement numérique,
- VU** la délibération du Conseil régional du 13 novembre 2020 approuvant l'adhésion de la Région au syndicat « e-collectivités »,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** les statuts du syndicat mixte « e-collectivités » et notamment son article 12 concernant le retrait des membres du syndicat,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Transports, Territoires, Environnement, Energie

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

le retrait de la Région des Pays de la Loire du Syndicat mixte "e-collectivités".

D'ATTRIBUER

une subvention de 249 434 € à l'Université de Nantes pour la réalisation d'une campagne d'acquisition de données topographiques et bathymétriques hautes résolutions sur le littoral des Pays de la Loire dans le cadre des activités de l'Observatoire des Risques Côtiers (OR2C).

D'AFFECTER

une autorisation de programme d'un montant correspondant de 249 434 €.

D'APPROUVER

les termes de la convention correspondante figurant en annexe 1.

D'AUTORISER

la Présidente à signer ladite convention.

D'AFFECTER

une autorisation de programme d'un montant de 250 000 € pour la mise en œuvre de plateformes de services pour le stockage, la diffusion et l'exploitation des référentiels géographiques sur le territoire régional.

D'AFFECTER

une autorisation de programme d'un montant de 70 000 € pour le projet de cartographie de la trame noire régionale.

La Présidente du Conseil régional

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Vote dissocié sur le retrait de la Région des Pays de la Loire du Syndicat mixte ouvert "e-collectivités"

Contre : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire.

L'élu ci-après ne prend pas part au vote : Laurent DEJOIE.

REÇU le 29/04/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs